



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2025

Présents (8) : Pierre BELBEZE, Bernard FERRARI, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO (maire), Jean-Jacques GIACHETTO, Stéphanie GIRARD, Nathalie PRUNIER (deuxième adjointe), Gérard VERDOT (premier adjoint).

Absents : Jeanluc BACQUET, Gérard BOUDON, Jean Paul CARDALIAGUET, David MUSE, Leanne PITCHFORD,

Absents ayant donné pouvoir : M Jeanluc BACQUET a donné pouvoir à Mme Elisabeth GIACHETTO ; Jean Paul CARDALIAGUET a donné pouvoir à Mme Nicole GAZAIX, David MUSE a donné pouvoir à M Jean-Jacques GIACHETTO

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 ; Présents : 8 ; Absents : 5

Secrétaire de séance : Stéphanie GIRARD

Ouverture de la séance à 20h50.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

2/ Autorisation à signature - Cession de biens mobiliers Diagora

Dans le cadre de la politique du Sicoval en matière d'économie circulaire, il a été proposé aux communes un don des biens de mobilier de seconde main issu du centre des congrès Diagora à Labège.

Nous avons saisi l'opportunité de réserver du mobilier pour notre future salle multiculturelle et multi associative. Nous avons réservé : 100 chaises noires en tissus ; 50 chaises noires en tissus avec tablette ; 50 tables de réunion rectangulaires ; 8 tables rondes diamètre 130.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne Autorisation au maire à signer la convention de cession de biens mobiliers à titre gratuit entre le Sicoval et la commune de Clermont-le-Fort, en annexe .

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

3/ Sauvegarde externalisée des données informatiques de la commune

Madame la Maire donne la parole au premier adjoint qui explique que les communes ont obligation de sécuriser les données sur un espace dédié situé sur le territoire national.

Depuis un an, la société LOREMA (qui est actuellement notre prestataire informatique) assure : la sauvegarde Externalisée, le stockage sur le territoire national, la réplication sur deux sites distants, la sauvegarde des données des deux postes de la mairie et du NAS Existant (Y compris les données Berger Levrault), la mise à disposition du logiciel de sauvegarde (Synccovery ou Iperius Backup), la gestion du versionnage, la zone de rétention paramétrable, la compression et cryptage de données, le quota < 1To après compression soit entre 1,5 et 2To natifs, la restauration est assurée par LOREMA sur simple demande.

Nous proposons de reconduire le contrat avec la Société LOREMA pour la période de 12 mois à compter de la fin du premier contrat, soit jusqu'en mai 2026. Le montant de la prestation s'élève à 561,60€ comme indiqué sur le devis en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat avec la société LOREMA pour la sauvegarde externalisée des données informatiques de la commune ; d'autoriser Madame le Maire à signer le devis pour une période de 12 mois, reconductible si les conditions sont similaires ; se débloquer la somme nécessaire comme prévu au budget 2025 et 2026 et d'inscrire cette dépense aux budgets correspondants.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

5/ Projet de rénovation proposé par le SDEHG dans le cadre du programme Led++

La Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 29 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2025

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier et style assurant ainsi une économie d'énergie de 70%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	572€/an
Factures d'électricité	1 070€/an	391€/an
Total des dépenses	1 070€/an	963€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

9/ Questions diverses

Un point est fait sur la réunion publique qui s'est tenue sur le parking des Claux concernant la modification du périmètre de la RNR sur notre commune. Mr Orth, conservateur de la Réserve a expliqué aux clermontois présents que, à l'occasion de ses 10 ans, la réserve voulait s'agrandir afin de préserver plus d'espaces. De nombreux propriétaires privés sont candidats afin de confier leurs parcelles à la gestion de la RNR. Concernant les parcelles communales, il été décidé d'y intégrer le Lac de la Riverotte tout en gardant la possibilité de faire le tour par le sentier existant, de pouvoir continuer à y pêcher gratuitement, et de ne pas permettre une activité de loisirs récurrente. Concernant le Ramier, sur l'autre rive de l'Ariège, les parcelles communales seront intégrées à la gestion de la Réserve excepté la prairie et le chemin y menant, où le Comité des Fêtes avait organisé, il y a longtemps, des festivités, où les militaires, pompiers, gendarmes viennent régulièrement s'entraîner, et pour que la mairie reste maître d'y organiser quelques évènements.

Un autre point est fait sur une pétition signée par des habitants de la Riverotte concernant la gêne occasionnée par le passage des véhicules de Granhota sur le chemin communal de La Riverotte. Après discussion, un comptage des véhicules va être effectué et une sensibilisation des chauffeurs de bus va être dispensée par Granhota. Aux besoins, la mairie se propose de faire le médiateur entre les deux parties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 47.

Le Maire, Elisabeth Giachetto	Le Secrétaire de Séance : Stéphanie Girard